



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 266 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les familles d'accueil de type banque mixte n'obtiennent pas toujours l'adoption de l'enfant qui leur est confié, d'autres projets de vie pouvant être retenus par le Tribunal, tels que le placement jusqu'à la majorité ou la tutelle;

CONSIDÉRANT QUE ces enfants sont placés afin de bénéficier d'un environnement stable et sécurisant;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de favoriser un lien d'attachement de ces enfants avec leur nouvelle famille, mais aussi de leur permettre d'intégrer rapidement un service de garde éducatif pour développer leurs habiletés sociales et leur autonomie;

CONSIDÉRANT QUE les places en CPE et en garderies subventionnées sont limitées, et que le Programme de réservation de places pour les enfants vulnérables ne permet plus à la DPJ d'y référer directement des enfants, cette responsabilité ayant été transférée aux CISSS et CIUSSS via les CLSC;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'accès à un congé parental pour adoption, certaines familles d'accueil ne peuvent réintégrer le marché du travail faute de place subventionnée, et que le recours à une garderie non subventionnée engendre des frais importants, sans droit au crédit d'impôt pour frais de garde;

CONSIDÉRANT QUE les enfants placés sous ordonnance de tutelle ou jusqu'à la majorité ne sont pas admissibles au crédit d'impôt, limitant leur accès à des services essentiels, tels que les camps de jour spécialisés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de modifier les dispositions fiscales afin que ces familles soient admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde prévus par la Loi sur les impôts.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jennifer Maccarone
Députée de Westmount-Saint-Louis

2 décembre 2025

Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 266 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS mixed bank foster families do not always obtain the adoption of the child entrusted to them, since the court may instead order placement until the age of majority, or guardianship;

WHEREAS these children are placed in order to benefit from a stable and secure setting;

WHEREAS it is essential to foster the attachment of these children to their new family, while also ensuring they have rapid access to educational childcare services to develop social skills and autonomy;

WHEREAS spaces in early childhood centres (CPEs) and subsidized daycares are limited, and the program reserving places for vulnerable children no longer allows the DPJ to directly refer children, this responsibility having been transferred to CISSSs and CIUSSSs through CLSCs;

WHEREAS, despite access to parental leave for adoption, certain foster families cannot return to the labour market due to the lack of subsidized spaces, and resorting to non-subsidized daycare incurs significant fees without eligibility for the tax credit for childcare expenses;

WHEREAS children placed under guardianship or placed until the age of majority are not eligible for the tax credit, thereby limiting their access to essential services such as specialized day camps.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Gouvernement du Québec to amend the Taxation Act so that these families become eligible for the tax credit for childcare expenses.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Jennifer Maccarone
Députée de Westmount–Saint-Louis**

2 décembre 2025

Date de signature de l'extrait